

# Note de synthèse - Projet éolien PUY LAQUOIS

## Commune de PUY DU LAC

---

Le projet éolien envisagé sur la commune de PUY DU LAC consiste en un **ensemble de 8 éoliennes**, destinées à produire de l'électricité à la seule force du vent, dans le but de vendre et distribuer cette production sur le réseau public d'électricité.

La réalisation du projet est envisagée en 2 tranches simultanées, conformément aux dispositions prévues par l'article L181-7 de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.

- Tranche 1 : PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD ..... composé de 4 éoliennes
- Tranche 2 : PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD ..... composé de 4 éoliennes

Pour ce faire, le projet est porté par deux Maîtres d'Ouvrage, sociétés de projets filiales de la société SOLVEO DEVELOPPEMENT SAS, représentées par SOLVEO ENERGIE SAS :

- SARL CHAMPS FREESIA ..... qui porte la tranche 1
- SARL CHAMPS ECHEVERIA ..... qui porte la tranche 2

Si chacune des tranches fait l'objet d'une demande d'autorisation administrative distincte portée par un maître d'ouvrage, conformément aux dispositions de l'article L181-7 susvisé, cette configuration n'a pas pour effet de soustraire le projet à l'application de l'article L181-1 du code l'environnement. Pour démontrer la cohérence du projet dans son ensemble au regard des enjeux environnementaux, les études jointes aux demandes environnementales envisagent la réalisation du projet dans son ensemble sans chercher à tenir avantage d'une réalisation en 2 tranches. L'étude d'impact est ainsi commune aux deux demandes.

La présente note concerne le projet éolien envisagé sur la commune de PUY DU LAC dans son ensemble.

Cette note a été élaborée à la demande de la Préfecture de Charente-Maritime, à l'attention des élus des communes localisées jusqu'à 6 kms du projet.

Elle ne se substitue à aucun document qui compose les dossiers de Demande d'Autorisation Environnementale mis en instruction par la Préfecture ou qui compose les dossiers d'enquête publique mis en consultation.

### LE CONTEXTE

---

La promotion des énergies renouvelables s'inscrit dans un mouvement mondial dont l'objectif principal est la lutte contre le changement climatique. A cet objectif, la France a ajouté celui de réduire la part du nucléaire dans son mix électrique. Rappelons que par nature, l'énergie du vent, d'origine solaire, n'est pas importée donc dépendante de pays tiers, comme le restent les énergies fossiles, mais aussi l'uranium qui doit être importé en totalité, principalement du Niger, du Kazakhstan, du Canada, ou d'Australie.

Avec ce double objectif, la France s'est engagée dans le cadre de la loi de la transition énergétique à augmenter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030, et à atteindre 40% de production d'électricité d'origine renouvelable en 2030.

Le projet éolien de PUY DU LAC s'inscrit dans ce contexte global de développement général de l'énergie éolienne et répond aux ambitions européennes, nationales et régionales de développement des énergies renouvelables.

## SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

Composé de 8 éoliennes pour une puissance totale installée de 24 MW, la production annuelle du projet éolien Puy Laquois est estimée à 62 160 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité d'environ 15 160 foyers (source : Commission de Régulation de l'Energie-2018, 4 100kWh par foyer en moyenne, hors chauffage).

Chacune des 8 éoliennes envisagées a une puissance nominale unitaire maximale de 3 MW (la puissance instantanée développée dépend à chaque instant de la vitesse du vent et sera donc au maximum de 3 MW par éolienne).

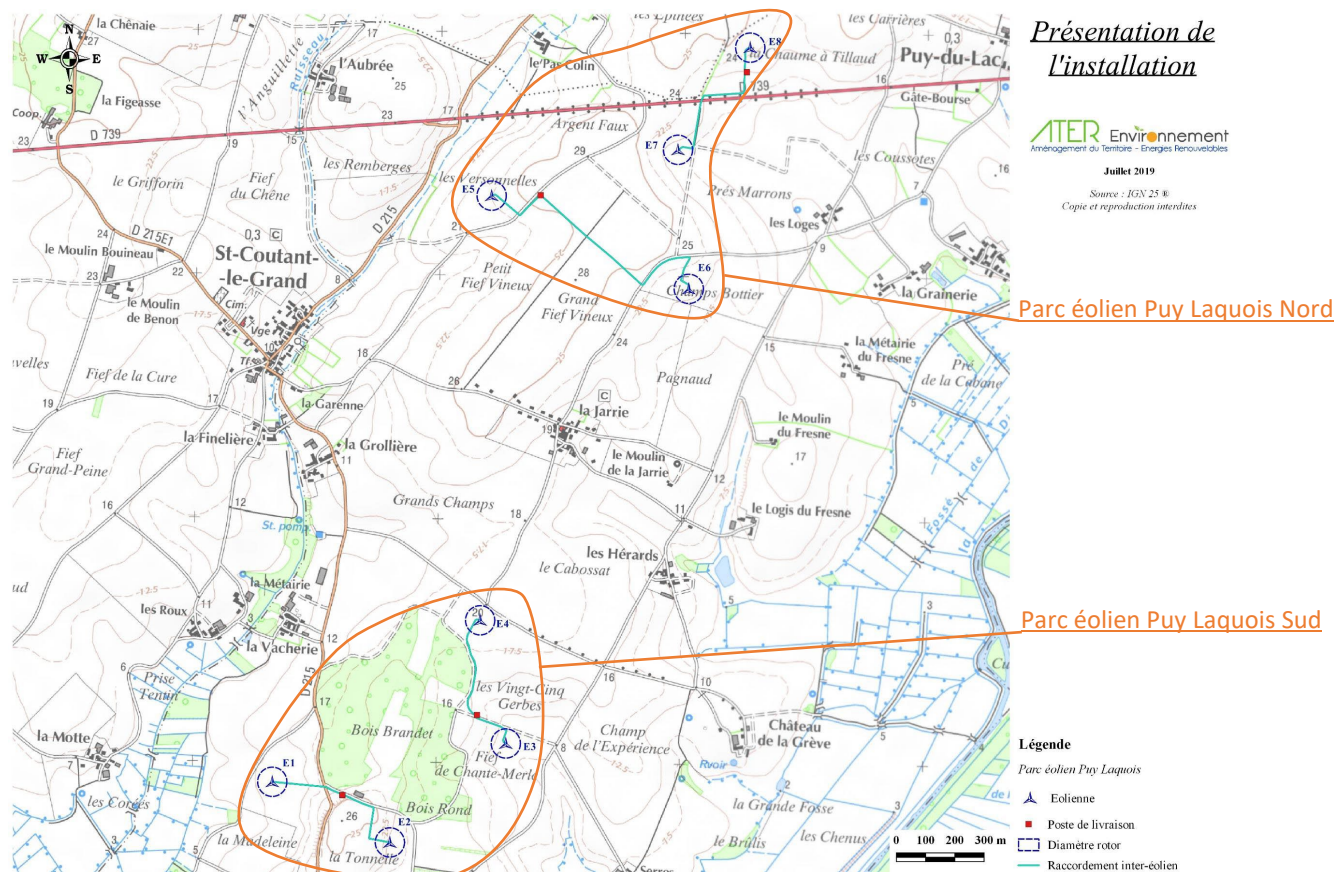
Cette électricité d'origine renouvelable est produite de la manière suivante :

Tranche	Nom	Maître d'Ouvrage	Nombre Éoliennes	Puissance totale	Production	Consommation équivalente
1	PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD	SARL CHAMPS FREESIA	4	12 MW	31 080 000 kWh	+/- 7 580 foyers
2	PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD	SARL CHAMPS ECHEVERIA	4	12 MW	31 080 000 kWh	+/- 7 580 foyers
<b>PROJET DE PUY DU LAC</b>			<b>8</b>	<b>24 MW</b>	<b>62 160 000 kWh</b>	<b>15 160 foyers</b>

Les caractéristiques principales des éoliennes envisagées sont les suivantes :

- Hauteur maximale en bout de pale .....150 mètres
- Diamètre maximal du rotor : ..... 120 mètres
- Hauteur maximale du mât : ..... 91,5 mètres

Le projet est localisé dans son ensemble sur le territoire communal de PUY DU LAC, commune intégrée à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.



## HISTORIQUE DU PROJET

---

Les premiers contacts entre SOLVEO, les élus et les propriétaires datent de début 2016. A la suite d'une délibération favorable du conseil municipal prise en février 2016, SOLVEO a engagé les études de faisabilité. Des réunions de présentation devant le conseil municipal ont été régulièrement organisées tout au long de l'avancée de ces études.

De plus, deux réunions publiques ont été organisées en 2017. La première (mai 2017) pour permettre à SOLVEO de présenter la démarche, le contexte ainsi que les résultats des états initiaux. La seconde (septembre 2017) pour présenter les résultats principaux des études, les variantes envisagées et le scénario privilégié, après réduction du nombre et de la hauteur des éoliennes initialement envisagées. Ces deux réunions d'informations ont chacune réunies environ 130 (1<sup>ère</sup> réunion) et 60 personnes (2<sup>ème</sup> réunion).

Les dossiers de demande d'autorisation environnementale (DAE) ont été déposés en juillet 2018, complétés en décembre 2019 suite aux demandes de compléments portés à la connaissance des maîtres d'ouvrage par la Préfecture, et jugés recevables en février 2020.

Ces demandes entrent maintenant en phase d'enquête publique.

## FISCALITE ET RETOMBÉES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

---

Chaque éolienne générera en moyenne 34 000 € de fiscalité pour les collectivités locales (CVAE, CFE, TFBP, IFER), répartie entre la commune, la communauté des communes, le département et la région.

Tranche	Nom	Maître d'Ouvrage	Nombre Éoliennes	(CVAE, CFE, TFBP, IFER) (Estimation 2018)	
				Pour la commune de PUY DU LAC (avec 20% d'IFER)	Pour la Communauté de Communes des Vals de Saintonge
1	PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD	SARL CHAMPS FREESIA	4	+/- 22 600 €/an	+/- 62 500 €/an
2	PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD	SARL CHAMPS ECHEVERIA	4	+/- 22 600 €/an	+/- 62 500 €/an
<b>PROJET DE PUY DU LAC</b>			<b>8</b>	+/- 45 200 €/an	+/- 125 000 €/an

De plus, une éolienne et un poste de livraison de la tranche 1 seront installés sur une parcelle propriété de la commune, ce qui permettra à la commune de bénéficier en plus d'un loyer annuel de 12 000 euros pendant 40 ans.

Les entreprises de la région seront également sollicitées pendant la phase de construction du parc éolien.